



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2023 - 101
Séance du 13 octobre 2023

**Convention de collaboration de recherche avec la mairie de Béthune sur le projet « La cité éducative de la ville de Béthune : enquêtes ethnographiques, mesures d'effets et préconisations »
Laboratoire UREPSSS-SHERPAS**

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de vote pour : 28

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis de la commission recherche du 6 octobre 2023.

La convention de collaboration de recherche avec la mairie de Béthune sur le projet « La cité éducative de la ville de Béthune : enquêtes ethnographiques, mesures d'effets et préconisations » - Laboratoire UREPSSS-SHERPAS, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.



Convention de collaboration de recherche avec la Mairie de Béthune dans le cadre des Cités éducatives.

Intitulé du projet : « La cité éducative de la ville de Béthune : enquêtes ethnographiques, mesures d'effets et préconisations ».

Descriptif : Le programme de recherche est le produit de rencontres avec des représentants de la « Troïka », d'un travail sur la littérature consacrée aux Cités Educatives -CE- (voir « Références »), de plusieurs réunions scientifiques entre les auteurs de la recherche. Il ressort de ces mises au point que le programme de recherche doit :

- Se concentrer sur la caractérisation de la gouvernance et des projets éducatifs sur le territoire de la CE
- Mesurer leurs effets en considérant les promoteurs et les usagers
- Apprécier les interactions (coopérations effectives, en construction, de façade...) sur lesquelles ils reposent
- Illustrer les montages et les destins des projets sur la durée
- Examiner d'éventuelles interférences institutionnelles.

La recherche se réalisera sur la base d'une immersion de 18 mois d'un ingénieur de recherche sur le terrain de la CE, d'enquêtes de terrain faites de monographies convoquant des techniques de recherche à la fois qualitatives et quantitatives. Cette phase d'immersion sera précédée de travaux exploratoires mêlant examens approfondis de la littérature scientifique, observations directes et flottantes au sein de la CE, entretiens formels et informels, prises de contact. Cette phase liminaire constitue une étape décisive permettant une socialisation aux terrains et à la recherche, mais aussi un gain des terrains d'investigation.

Partenaires : Mairie de Béthune

Contribution versée par la Mairie de Béthune à l'Université d'Artois : 83 926 € HT

Responsable scientifique pour l'université d'Artois : Williams Nuytens (UREPSSS – équipe SHERPAS)

Budget :

Masse salariale	73 710€
Frais divers, missions	4 000€
Frais de gestion	6 216€
Total	83 926€